

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025



Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_101

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'AMC2 - PROJET "JARDIN
MUSICAL"

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception 09 OCT. 2025

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

025:216900340-20251006-2025-101-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

L'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) œuvre pour le développement des pratiques musicales amateurs.

Pensé pour les tout-petits de 1 à 3 ans, le Jardin Musical est une première immersion sensorielle et joyeuse dans l'univers de la musique. Animé par une enseignante spécialisée en petite enfance, l'atelier propose des comptines, jeux de doigts et manipulations d'instruments (petites percussions). À travers ces moments de partage, l'enfant développe ainsi sa curiosité, ses sens, sa motricité, son écoute et sa créativité, dans un cadre bienveillant, ludique et collectif.

Pour la première fois, l'AMC2 organisera des ateliers d'éveil musical à destination de quatre crèches (Tom Pouce, Petits Mousses, Mosaïque et Galets du Rhône) et deux relais petite enfance (RPE de Montessuy et RPE de la MDP) de Caluire et Cuire, de septembre 2025 à juin 2026.

Pour accompagner l'AMC2 dans ce projet pédagogique à destination de la petite enfance et valoriser les efforts fournis par l'association à destination de ce public, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 3 150 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 3 150 € à l'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) pour l'organisation du projet Jardin Musical ;
- DE DIRE que les crédits afférents à la dépense seront imputés au compte fonction 311 nature 65748 du budget 2025 ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

09 OCT. 2025



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.